

Éco Entreprises Québec est fier de vous présenter son bilan de l'année 2024, une année de grande transformation, sous le signe de la planification et de la résilience.



De gauche à droite: Sylvain Mayrand, Stéphane Forget (Président), Sylvain Allard, Thierry Lopez, Annik Labrosse, Patrick Lalumière, Daniel Denis, Maryse Vermette, Denis Brisebois (Président sortant), Christopher Phare, Magali Depras, Pierre Renaud et Dominic Bohec

Dans un entretien entre la présidente-directrice générale et le président sortant du conseil d'administration, Éco Entreprises Québec fait un retour sur les défis et les apprentissages de la dernière année dans son rapport annuel 2024.

En voici un résumé:

– **Contrôler les coûts du système modernisé pour recycler plus et mieux**

L'année 2024 en a été une de planification puisqu'au 1er janvier 2025 et pour la première fois de son histoire, le système de collecte sélective devient sous la responsabilité d'un seul gestionnaire pour tout le Québec. C'est tout un défi!

Tout au long de l'année, le conseil d'administration (CA) s'est assuré que l'organisme respectait ses obligations légales et réglementaires tout en veillant au contrôle des coûts du système et des dépenses réalisées assurant le passage d'un service public vers un service livré par le secteur privé en conformité avec les plus hauts standards de bonne gestion.

– **Une année sous le signe de la résilience:**

Année de grande transformation avec son lot d'embûches, traversée par une équipe résiliente:

- Décret¹ ministériel en début d'année qui a exigé des démarches supplémentaires pour préparer, rédiger et conclure une centaine d'ententes distinctes avec les nombreuses municipalités concernées;
- Le report – au 1^{er} mars 2027 – de la consigne sur les contenants de boissons de verre et de carton multicouches, ce qui a entraîné l'obligation d'intégrer ces coûts de collecte et de tri pour ces matières non prévues. L'impact de cette décision gouvernementale sur la facture des entreprises touchées s'élève à 55 M\$;
- Le chevauchement de la fin du régime de compensation et du début de la responsabilité élargie des producteurs (REP). En vertu de la réglementation en vigueur, les producteurs doivent compenser les coûts municipaux de l'année 2024 et payer les factures en temps réel du système pour l'année en cours.

¹ Le Décret 1875-2023, publié le 10 janvier 2024, a reporté au 31 décembre 2025 la date ultime de fin des contrats conclus par les municipalités qui visent la collecte et le transport des contenants, emballages et imprimés.

– **Mieux communiquer les responsabilités des producteurs et leurs obligations financières**

Les entreprises vivent une grande gestion de changement et les efforts ont été multipliés pour accompagner les producteurs dans cette transition. En tant qu'organisme de gestion désigné (OGD), Éco Entreprises Québec représente les producteurs avec le rôle principal d'appliquer le Règlement². Le dialogue doit continuer et il est important de mieux communiquer avec les producteurs pour s'assurer que tous comprennent bien les contours du mandat qui revient à Éco Entreprise Québec.

² Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles.

– **Travailler de concert avec les organismes municipaux et les centres de tri**



La mise en place des ententes de partenariat avec les organismes municipaux et la signature des 21 contrats avec les centres de tri d'une durée variant entre 3 et 10 ans ont été un volet important en 2024. À ce chapitre, la construction du centre de tri de l'Est de Montréal, centre le plus automatisé au Québec, est une autre réalisation-clé. En parallèle, les démarches avec les conditionneurs et recycleurs québécois ont bien avancé afin de planifier la stratégie de commercialisation des matières recyclables. Cette collaboration est essentielle pour maximiser la valeur des matériaux et développer des débouchés locaux.

– **Recycler plus et mieux**

En 2024, les efforts ont été conjugués pour planifier la modernisation du système de collecte sélective afin de pouvoir collectivement recycler plus et mieux. Les producteurs ont maintenant le plein contrôle de leur responsabilité; celle-ci vient avec des obligations et des coûts. Le principe de la REP permet aux producteurs qui financent le système d'appliquer les meilleures pratiques en matière d'écoconception, réduisant ainsi l'empreinte environnementale des emballages dès leur conception. Le grand défi, c'est de viser à optimiser le système - vieux de 30 ans - et de passer d'un système auparavant géré en silo à une gestion globale, centralisée pour tout le Québec.



– **Simplifier le geste citoyen**



Contenants, emballages, imprimés, c'est tout! Même si certains matériaux ne seront pas immédiatement recyclés, il faut pourtant les inclure dans la collecte sélective, car les producteurs sont responsables de ces matières et cela permet d'augmenter les volumes et de stimuler le développement de nouvelles filières de recyclage et de valorisation.

« En 2024, nous avons axé nos efforts sur la modernisation du système de collecte sélective, conformément à nos obligations à titre d'organisme de gestion désigné, afin que, collectivement, nous puissions récupérer plus et mieux. Il fallait avoir une vision pour tout le Québec, certes plus efficiente tout en étant harmonisée. Il nous a fallu aborder les choses autrement, alors que des fonctions opérationnelles ont été implantées pour livrer la modernisation avec toutes les exigences que cela comporte. Ayant la constante préoccupation de gérer avec rigueur les sommes que nous confient les producteurs, nous avons clos l'année 2024 en maintenant nos frais d'administration à 4,6 % alors que le standard dans le milieu est à 5 %. »

— Maryse Vermette, présidente-directrice générale.

Quelques faits saillants 2024



2 631

membres de l'organisme de gestion désigné qu'est Éco Entreprises Québec



120

nouveaux producteurs qui sont devenus membres, ont déclaré, et ont payé Éco Entreprises Québec, générant un apport de 3M\$ et finançant leur engagement envers le système de collecte sélective



8 400 +

appels et courriels gérés par notre Service aux producteurs afin de les accompagner dans cette transformation

Valoriser l'écoconception. En 2024 :

1 100 +

personnes ont participé à des formations

20%

de plus à payer – le malus – pour la contribution déclarée pour le PVC et le PLA



Lancement des lignes directrices en écoconception et en recyclabilité et emballage



Des bonus incitatifs ont été octroyés pour appuyer les entreprises engagées dans l'écoconception de contenants et d'emballage.

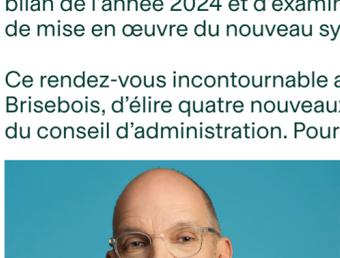
Être prêt à relever les défis de demain

En conclusion, bien que le travail ait dû être réalisé dans un délai très court pour gérer l'ensemble du système de collecte sélective à partir du 1^{er} janvier 2025, Éco Entreprises Québec a pris le temps de bien faire les choses: transformation organisationnelle mesurée, indicateurs de performance, cadre financier et façons de faire rigoureuses pour opérer le système de façon optimale. La continuité du service dans les communautés a été priorisée et chaque action posée a contribué à bâtir un système plus efficace en lequel les Québécois pourront avoir confiance.

Assemblée générale annuelle et extraordinaire

Le 30 avril 2025 s'est tenue l'assemblée générale annuelle et extraordinaire de Éco Entreprises Québec réunissant une centaine de producteurs membres. Cette rencontre a permis de faire le bilan de l'année 2024 et d'examiner les grandes priorités qui façonneront 2025, première année de mise en œuvre du nouveau système.

Ce rendez-vous incontournable a également été l'occasion de saluer le président sortant, Denis Brisebois, d'élire quatre nouveaux administrateurs et de renouveler le mandat de cinq membres du conseil d'administration. Pour plus de détails, consultez le [communiqué de presse](#).



Stéphane Forget, vice-président senior, affaires publiques, coopération et responsabilité corporative

« La responsabilité élargie des producteurs est un modèle d'affaires qui confie aux entreprises l'entière responsabilité du cycle de vie des matières qu'elles mettent en marché. Au cours de la dernière année, et encore pour 2025, ces entreprises vivent une grande gestion de changement. Nous entendons donc maintenir le dialogue afin de bien communiquer aux producteurs leurs responsabilités et leurs obligations financières, mais également gérer efficacement les coûts du système. Le conseil d'administration assurera un contrôle très serré de ces derniers. »

— Stéphane Forget, nouveau président du conseil d'administration

Nous y serons!

Éco Entreprises Québec sera présent aux Assises 2025 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se déroulant du 14 au 16 mai 2025 à Québec et dont le thème cette année est « nous sommes ».

Venez nous y rencontrer!

Programmation - Assises 2025